



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Brest, le 20 mars 2017



Division « action de l'Etat en mer »

ARRETE N° 2017/014

Portant modification des arrêtés portant délégation de signature du préfet maritime de l'Atlantique.

Le préfet maritime de l'Atlantique,

- VU l'arrêté n° 2015/093 du 17 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Romain Guillot, directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, délégué à la mer et au littoral de l'Ille-et-Vilaine ;
- VU l'arrêté n° 2014/078 du 03 septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Hervé Thomas, directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, délégué à la mer et au littoral du Finistère ;
- VU l'arrêté n° 2014/080 du 03 septembre 2014 modifié portant délégation de signature à Monsieur Philippe Letellier, directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, délégué à la mer et au littoral de la Loire-Atlantique ;
- VU l'arrêté n° 2014/081 du 03 septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Hugues Vincent, directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, délégué à la mer et au littoral de la Vendée ;
- VU l'arrêté n° 2014/082 du 03 septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Raynald Vallée, directeur départemental des territoires et de la mer de la Charente-Maritime, et à Monsieur Eric Sigalas, directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, délégué à la mer et au littoral de la Charente-Maritime ;
- VU l'arrêté n° 2015/005 du 12 mars 2015 modifié portant délégation de signature à Monsieur Ronan Le Saout, directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, délégué à la mer et au littoral de la Gironde ;
- VU l'arrêté n° 2014/084 du 03 septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc Vaslin, directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, délégué à la mer et au littoral des Pyrénées-Atlantiques exerçant des fonctions maritimes dans les Landes ;
- VU le décret n° 2016-1893 du 28 décembre 2016 relatif aux dispositions du livre Ier, du livre IV, à l'exception de son titre IV, ainsi que des chapitres Ier et IV des titres Ier à IX du livre VII de la cinquième partie réglementaire du code des transports, et portant diverses mesures d'adaptation relatives à l'outre-mer ;
- VU le code des transports et notamment le titre IV du livre Ier de la cinquième partie de la partie législative et le titre IV du livre Ier de la cinquième partie de la partie réglementaire ;

SUR PROPOSITION de l'adjoint au préfet maritime de l'Atlantique chargé l'action de l'Etat en mer ;

ARRETE

- Article 1^{er}** : Les modifications précisées aux articles 2, 3 et 4 sont apportées aux arrêtés de délégation de signature du préfet maritime visés au présent arrêté.
- Article 2** : Remplacer les termes : « *Les mises en demeure relatives aux épaves présentant un caractère dangereux telles que prévues à l'article 6 du décret du 26 décembre 1961 susvisé* » par les termes suivants « *Les mises en demeure relatives aux épaves représentant un danger ou une entrave, telles que prévues dans le code des transports et notamment à son article R5142-6* ».
- Article 3** : Remplacer les termes : « *Les mises en demeure aux propriétaires, armateurs ou exploitants de navires et engins flottants abandonnés dans les conditions prévues par le décret n° 87-830 du 6 octobre 1987 susvisé* » par les termes suivants : « *Les mises en demeure aux propriétaires, armateurs ou exploitants de navires et engins flottants abandonnés, ou leurs représentants, telles que prévues dans le code des transports et notamment à son article R5141-3* ».
- Article 4** : Retirer les termes : « *Les contrats de concessions d'épaves dans les conditions prévues à l'article 6 du décret du 26 décembre 1961 susvisé* ».
- Article 5** : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique.

Le vice-amiral d'escadre Emmanuel de Oliveira
préfet maritime de l'Atlantique,

Signé : Emmanuel de Oliveira

DIFFUSION

- Toutes DML de la façade Atlantique
- AEM : CDIV – RFO (pour diffusion au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique) – Archives (Chrono AR).